

# LIVRET D'ACCUEIL



Année 2023-2024



# BIENVENUE au Conseil Municipal des Enfants de Val-de-Virieu



**Michel MOREL,**  
Maire de Val-de-Virieu

**V**ous les enfants avez votre mot à dire dans la vie de votre commune et j'ensuis très heureux!

Le Conseil Municipal des Enfants résulte de la double volonté de mieux associer les jeunes à la vie de notre commune et de leur offrir une expérience de citoyenneté aussi complète que possible.

Je sais que vous aurez à cœur de vous montrer dignes de la confiance de vos camarades de classe et de votre nouvelle fonction.

Ensemble, nous allons pouvoir commencer à travailler !

Ce livret d'accueil va vous donner des informations sur le fonctionnement d'une mairie et vous expliquer votre rôle au sein du conseil municipal des enfants.



# LES ÉLUS DE VAL-DE-VIRIEU

## • C'est quoi un conseil municipal ?

La commune est dirigée par des élus qui forment le conseil municipal. Il est chargé de "régler, par ses délibérations, les affaires de la commune". Il est élu par les habitants pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal de Val-de-Virieu est composé du maire, de 9 adjoint(e)s et conseiller(ère)s délégué(e)s et de 12 conseiller(ère)s.



**Michel MOREL,**  
Maire de Val-de-Virieu

## • Comment est élu un conseil municipal adulte ?

Chaque habitant (pouvant voter) vote pour la liste dont les projets lui semblent les plus intéressants pour la ville. Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages (de votes) sont élus conseillers municipaux.



## • Comment est élu le maire ?

Lors du 1<sup>er</sup> conseil municipal, les conseillers municipaux élisent, parmi eux, le maire. Il s'agit de la femme ou de l'homme qui, selon eux, pourra le mieux diriger la commune. Le maire nomme alors ses adjoints. Ce sont les conseillers municipaux qui l'aideront sur des questions particulières : éducation, finances, travaux...



## Pour être électeur il faut :

- Avoir 18 ans,
- Être de nationalité française ou avoir la citoyenneté d'un état membre de l'Union Européenne,
- Bénéficier de ses droits civiques,
- Être inscrit sur les listes électorales de sa commune.

## RÉGION/DÉPARTEMENT/COMMUNE ?

### Région, département, commune : ça veut dire quoi ?

Un peu comme un puzzle, la France est découpée en territoires administratifs. Les plus petits sont les **COMMUNES**.

Plusieurs communes forment un **DÉPARTEMENT**.

Plusieurs départements forment une **REGION**.

Connais-tu les noms de ton département et de ta région ?



Chaque territoire administratif a ses élus :

- Pour la commune : le maire et les conseillers municipaux.
- Pour les départements : les conseillers départementaux.
- Pour les régions : les conseillers régionaux.

- ☆ • **Commune** : Val-de-Virieu
- • **Département** : Isère
- • **Région** : Auvergne-Rhône-Alpes



### Le sais-tu ?

- Combien de communes en France ? 34 945
- Combien de départements en France ? 101
- Combien de régions en France ? 13

## UNE MAIRIE : ÇA SERT À QUOI ?

### • Une mairie, c'est quoi ?

La mairie c'est le bâtiment dans lequel le conseil municipal se réunit. Dans les grandes villes, elle s'appelle aussi « Hôtel de ville ». C'est là que travaillent les employés municipaux.

### • Une Mairie, comment ça fonctionne ?

*Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux élaborent des projets et prennent des décisions pour le bien-être des habitants de la commune.*

*Le conseil municipal prend des décisions sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider de travaux, pour accorder des aides...*

*Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne les mesures votées. Par exemple, pour créer le conseil municipal des enfants, une délibération a été prise. Le conseil municipal peut décider de former des commissions pour étudier des dossiers particuliers.*

*Il doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être rendu public. Chaque habitant peut assister au conseil municipal, l'entrée est libre.*



*Les agents municipaux sont employés par la mairie pour mettre en œuvre les décisions des élus. Ils travaillent dans de nombreux domaines : état-civil, travaux, finances, culture, sport...*

### • La mairie est présente dans la vie de tous les jours, par exemple :

*À la mairie, les agents municipaux enregistrent les naissances et les décès des habitants, préparent les dossiers pour les mariages, c'est l'état-civil. La mairie a en charge l'entretien des écoles et du restaurant scolaire. Elle s'occupe également des travaux décidés par le conseil municipal. Elle agit dans beaucoup de domaines, au service des habitants. On dit qu'elle assure une mission de SERVICE PUBLIC.*





# LE RÔLE DU JEUNE ÉLU ET DE LA JEUNE ÉLUE

Être élu(e), c'est un vrai travail qui demande du temps, de la concentration et de l'imagination. C'est exprimer son point de vue et participer de façon active à la vie de sa commune par le biais d'actions et de manifestations !

C'est un vrai **ENGAGEMENT CITOYEN** !

En tant que jeune élu(e), tes missions seront les suivantes :

- **T'EXPRIMER** sur les sujets qui concernent les enfants, les jeunes de la commune.
- **PROPOSER DES PROJETS** et les mener jusqu'à leurs réalisations
- **PARTICIPER** de façon concrète à la vie culturelle, sociale, environnementale et sportive de la commune.
- **PROPOSER DES ACTIONS** de communication et de citoyenneté.



## À NOTER :

Le Conseil Municipal des Enfants de Val-de-Virieu se réunira en séances plénières 4 fois par an, en Mairie de Val-de-Virieu, 2 rue de Barbenière en dehors du temps scolaire.

## CHARTRE DE L'ÉLU(E) AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

1. Je m'engage à assister à toutes les réunions du conseil municipal des enfants ainsi qu'à toutes les commissions dont je suis membre durant la durée de mon mandat. En cas d'absence, je préviens le (la) Maire de Val-de-Virieu et un(e) élu(e) du CME à qui je peux donner un pouvoir.

2. Je m'engage à être exemplaire en tant qu'élu(e) : je suis poli(e) envers les autres, enfants et adultes ; je défends mes idées dans le calme. Je dois respecter la parole de l'autre, ses différences et ses idées.

3. Je sié debate au conseil municipal des enfants en tant qu'élu(e) représentant l'ensemble des enfants de la commune de Val-de-Virieu ; à ce titre, je suis leur porte-parole, je fais part de tout idée ou problème dont j'ai connaissance.

4. Je communique et rends compte des projets et décisions prises auprès des enfants de la commune.

5. Je participe à la vie de la commune en prenant part à des événements particuliers (cérémonies, fêtes, inaugurations, etc.) organisés notamment par le Conseil Municipal des adultes, les écoles ou les associations locales.





# MOTS CACHÉS

Regarde bien cette grille et retrouve le vocabulaire de la République française.

U	É	O	L	U	Ï	R	M	A	R	I	A	N	N	E	B	H	U
G	C	L	I	F	V	R	T	É	H	H	C	E	O	I	S	J	H
L	S	E	D	É	M	O	C	R	A	T	I	E	B	D	G	O	Ï
S	I	S	I	P	E	A	F	C	P	I	H	É	D	H	I	U	H
A	P	X	F	L	T	I	F	R	A	T	E	R	N	I	T	É	L
S	G	C	U	R	O	M	B	G	R	I	A	N	I	L	H	U	T
U	A	Y	I	A	B	F	A	R	S	E	I	L	L	A	I	S	E
T	L	B	N	É	P	X	L	A	Ï	C	I	T	É	U	I	R	É
Ï	A	O	C	H	A	I	B	É	B	I	H	Y	M	J	E	F	I
P	T	S	L	E	D	O	H	U	I	C	A	G	É	R	C	É	F
M	R	É	P	E	H	H	R	I	É	U	O	F	S	D	E	E	K
C	M	É	G	A	L	I	T	É	T	N	I	A	V	B	R	O	P
T	I	O	R	É	J	R	A	Q	É	E	T	T	E	U	É	N	A
C	F	É	A	J	E	O	U	S	E	T	D	R	O	I	T	S	I
V	L	I	B	E	R	T	É	I	S	D	F	J	N	C	F	E	M
P	O	V	R	É	I	S	B	L	I	Q	U	E	J	O	C	T	U
L	R	C	T	É	N	F	I	C	I	T	O	Y	E	N	S	D	L
S	J	O	L	Ï	B	A	V	I	P	U	S	O	G	U	L	I	G

- LIBERTÉ
- DÉMOCRATIE
- LAÏCITÉ
- MARIANNE
- FRATERNITÉ
- CITOYEN
- ÉGALITÉ
- DROITS

# CONTACT

## Mairie de Val-de-Virieu

2 rue de Barbenière  
38730 VAL-DE-VIRIEU  
Tél. : 04 74 88 21 42  
[secretariat@valdevirieu.fr](mailto:secretariat@valdevirieu.fr)

Une équipe de la  
Commission Éducation Jeunesse  
pour vous accompagner

Responsable : M. BOURDIER Gilles

Mme MICHAUD Marie-Hélène

Mme FEILLEL Claude

M. GENTIL Julien

Mme GUTTIN Julie

Mme VOYE Axelle





CONSEIL MUNICIPAL  
DES **ENFANTS**